

Justificatif généré le 03/10/2024

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 03/10/2024
Département : Val-de-Marne (94)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/19401578944383-2020J00066_2024-06-25
N° d'annonce : 19401578944383-2020J00066_2024-06-25

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
EXTRAIT DE JUGEMENT - ARRÊT DE LA COUR D'APPEL INFIRMANT UNE DÉCISION
SOUMISE À PUBLICITÉ
JUGEMENT EN DATE DU 25 JUIN 2024

VILLA PARISIENNE

Siège social : 113 Avenue Gambetta, 94700 Maisons Alfort
788631554 R.C.S. Paris

Activité : promotion immobilière de logements

Greffé du tribunal de Creteil. Arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 25 juin 2024 infirmant la décision rendue par le tribunal de commerce en date du 13 octobre 2021 . , fixe la durée de la mesure de l'interdiction de gérer à l'égard de M Michel JOURNO à 3 ans au lieu de 4 ans. .